# SYNDICAT MIXTE La lutte contre rongeurs aquatiques et espèces invasives se poursuit

**Le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay mène de nombreuses actions d'entretien et de restauration des marais et des cours d'eau.**

Une réunion s'est tenue à Coëx, à l'Espace Val du Parc le 14 décembre, afin de présenter le bilan 2022 des actions de lutte, en présence du président du syndicat mixte Hervé Bessonnet, des élus locaux, de la Fédération des chasseurs de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique, des associations, des chasseurs, pêcheurs et piégeurs.

**Le myrioplylle du Brésil** syndicat mixte

## Plus de 128 000 ragondins et rats musqués capturés depuis 2004

Ces espèces d'origine tropicale, exploitées pour leur fourrure, ont proliféré dans les marais, entraînant aujourd'hui de nombreux impacts. Cette action est coordonnée au niveau départemental par Polleniz 85.

La lutte contre les ragondins et les rats musqués permet aussi de diminuer le risque de contamination par la leptospirose, et d'éviter les dégâts sur les berges. Cette lutte est basée sur le volontariat des chasseurs et piégeurs du territoire.

Ces derniers perçoivent une prime de 2.50 € par animal tué, et apporté aux lieux de collecte. Deux agents du syndicat mixte coordonnent la lutte et effectuent le piégeage sur les zones non couvertes par les chasseurs et piégeurs.

En 2022, 69 volontaires ont participé à la lutte, et 6 448 ragondins et rats musqués ont été capturés. Depuis 2004, ce sont 128 058 nuisibles qui ont été capturés.

## Jussie à grandes fleurs, myriophylle du Brésil et égéria densa

La lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes est menée depuis 26 ans sur ce secteur. Des programmes annuels d'arrachage manuel sont mis en place en collaboration avec le chantier d'insertion Asfodel.

En 2022, une stabilisation du taux d'envahissement par la jussie et le myriophylle est observée. Le volume de plantes arrachées s'élève à 21 m³, représentant 383 h de travail pour un linéaire de 180 km de fossés et de rivières prospectées.

Malgré la vigilance, de nouveaux sites ont été découverts sur les communes de Soullans, de Saint-Hilaire-de-Riez et de Notre-Dame-de-Riez. En 2022, deux nouveaux sites ont été découverts à Apremont au pied du barrage et à Soullans au lieu-dit Le Bel Avenir.

Au total, 16 sites sont maintenant gérés et entretenus par le syndicat mixte. Cependant, **« il est primordial de rester vigilant, attentif et réactif au développement des plantes invasives. »**

## Régulation des cormorans

Le syndicat mixte gère aussi la régulation des cormorans sur son territoire. À cet effet, et afin de limiter l'impact de cette espèce sur les populations piscicoles, des autorisations de tir sont délivrées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) aux chasseurs volontaires.

Pour la campagne hivernale 2021/2022, 64 chasseurs ont obtenu des autorisations individuelles de tir, et 385 cormorans ont pu être prélevés. Dans l'ensemble de ces années, les prélèvements restent stables, mais ils peuvent varier selon les conditions climatiques et les axes migratoires.

Les efforts engagés depuis de nombreuses années par tous les acteurs du territoire portent leurs fruits. Mais chaque citoyen doit être conscient des moyens humains et financiers investis tous les ans dans les différentes luttes notamment contre les espèces invasives.

**Les acteurs du syndicat mixte ont présenté le bilan des prélèvements en 2022**

**La jussie péploides** Syndicat mixte